

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 17 Février 2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept Février, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 13 Février 2021

**ETAIENT PRESENTS** : Jean-François YOU, Muriel CADOR, Sébastien DURANDET, Hélène GUERY, Patricka GUILLOTEAU, Eric MORNE, Charlène MINCHENEAU, Guillaume MARTINEAU, Sébastien PERROTIN, Jean-Michel PASQUIET, Cynthia CHATAIGNER, Cyril BEDIN, Rachel BOUDAUD-GABORIEAU.

**ABSENTS EXCUSES** : Carine VRIGNAUD, David BONNEAU.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Cyril BEDIN.

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 35.*

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 13 Janvier 2021, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

---

**1. SUBVENTION AU SDIS DE SAINT FULGENT**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de valider les subventions aux Associations.

Il propose au Conseil Municipal de verser une subvention d'un montant de 100 € au SDIS de Saint Fulgent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention pour un montant de 100 € au SDIS de Saint Fulgent,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires au compte 6574 du Budget Communal de l'année 2021.



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

**2. LIGNE DE TRESORERIE 2021**

M. Le Maire rappelle que dans le cadre de la gestion des budgets et de la trésorerie, l'ouverture d'une ligne de trésorerie est nécessaire. Le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne ont formulé une proposition financière. Après examen de ces propositions, les élus souhaitent valider l'offre du Crédit Agricole qui propose les conditions suivantes :

	Ligne de trésorerie
Montant	300 000 €
Durée	12 mois
Frais de dossier	néant
Taux	0.50 %
Calcul des intérêts	365 jours
Commission engagement	0.10 % du montant emprunté soit 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la proposition du Crédit Agricole,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les documents se rapportant à cette opération.

**3. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020****Budget Communal 2020**

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019		141 541.39 €
Opérations de l'exercice 2020	667 925.35 €	954 990.82 €
<b>TOTAUX</b>	<b>667 925.35 €</b>	<b>1 096 532.21 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>428 606.86 €</b>
Investissement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019	267 866.04 €	
Opérations de l'exercice 2020	678 863.45 €	650 503.50 €
<b>TOTAUX</b>	<b>946 729.49 €</b>	<b>650 503.50 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>-296 225.99 €</b>	

**Budget Les Pins 2020**

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019		15 744.68 €
Opérations de l'exercice 2020	11 785.50 €	97 030.96 €
<b>TOTAUX</b>	<b>11 785.50 €</b>	<b>112 775.64 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>100 990.14 €</b>

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019	100 314.43 €	
Opérations de l'exercice 2020	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>100 314.43 €</b>	<b>0.00 €</b>
Résultats de clôture	<b>-100 314.43 €</b>	

### Budget Les Mottais 2020

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019	247.18 €	
Opérations de l'exercice 2020	149 156.92 €	148 541.50 €
<b>TOTAUX</b>	<b>149 404.10 €</b>	<b>148 541.50 €</b>
Résultats de clôture	<b>-862.60 €</b>	
Investissement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019		16 725.10 €
Opérations de l'exercice 2020	148 541.50 €	133 274.90 €
<b>TOTAUX</b>	<b>148 541.50 €</b>	<b>150 000.00€</b>
Résultats de clôture		<b>1 458.50 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE DONNER** acte à la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi,
- **DE CONSTATER**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 4. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Dressé par Monsieur Gabor KESZLER.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenté le budget primitif, les budgets annexes de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différents sections budgétaires et budget annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE DÉCLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 5. AFFECTATION DES RESULTATS ANNEE 2020

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats de 2020.

### Budget Communal 2020

Fonctionnement	
Excédent cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2019	409 407.43 €
Excédent de clôture au 31 Décembre 2020	428 606.86 €
Part affectée à l'investissement	296 225.99 €
<b>Excédent de fonctionnement affecté au 002</b>	<b>132 380.87 €</b>

Le résultat de clôture du Budget Communal est affecté en Recette d'Investissement au Compte 1068 et en recette de Fonctionnement au Compte 002 du budget primitif 2021.

### Budget Lotissement « Les Pins » 2020

Fonctionnement	
Excédent cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2019	15 744.68 €
Excédent de clôture au 31 Décembre 2020	100 990.14 €
Part affectée à l'investissement	0.00 €
<b>Excédent de fonctionnement affecté au 002</b>	<b>100 990.14 €</b>

MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Le résultat de clôture du Budget Lotissement « Les Pins » est affecté en Recette de Fonctionnement au C/002 du budget primitif 2021.

**Budget Lotissement « Les Mottais » 2020**

<b>Fonctionnement</b>	
Déficit cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2019	-247.18 €
Déficit de clôture au 31 Décembre 2020	-862.60 €
Part affectée à l'investissement	0.00 €
<b>Déficit de fonctionnement affecté au 002</b>	<b>-862.60 €</b>

Le résultat de clôture du Budget Lotissement « Les Pins » est affecté en Dépense de Fonctionnement au C/002 du budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat 2020 des budgets communaux tel que résumé ci-dessus.

**6. CONVENTION DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2021 AVEC L'ASSOCIATION DE LA CABANE A RIRES**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'Association La Cabane à Rires gère le service Périscolaire ainsi que pendant les vacances scolaires et que la Commune participe sous forme de subvention. Une convention doit être signée pour l'année 2021.

Monsieur le Maire rappelle le montant prévu pour l'année 2020 soit 21 000 € et propose à l'Assemblée de maintenir le montant maximal de 21 000 € pour l'année 2021. Le versement de la subvention se fera en trois fois maximum dont le montant sera fixé en accord entre la Commune et l'Association.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les termes de la Convention pour l'année 2021.

Il convient également de procéder au 1<sup>er</sup> versement pour la subvention en Février 2021, **soit 7 000 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise en place de la subvention pour l'année 2021,
- **DE VALIDER** le versement de la subvention pour un montant de 7 000 € en Février 2021,
- **DE PREVOIR** Les crédits nécessaires au compte 6574 Subventions aux Associations.



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

## **7. DESAFFECTATION ET DECLASSERMENT DU DOMAINE PUBLIC – 2A RUE DE LA FOLIETTE**

M. Nicolas PETIOT et Mme Annaëlle BONNEAU ont fait part à la Commune de leur souhait d'acquérir un terrain communal, d'une superficie de 46 m<sup>2</sup>, situé aux abords de leur parcelle n°C1165 2 A rue de la Foliette.

Ce terrain n'ayant pas d'utilité publique et ne desservant que la propriétés de M. Nicolas PETIOT et Mme Annaëlle BONNEAU, il est proposé de leur céder.

Toutefois, ce terrain est aujourd'hui non cadastré et fait partie du domaine public routier. Aussi conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, il convient préalablement à la cession de cette partie de voie communale, de constater la désaffectation de son usage direct du public et de la déclasser du domaine public.

Il est précisé que compte tenu que cette cession n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, ce déclasserment est dispensé d'enquête publique préalable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE CONSTATER** la désaffectation de ce terrain de son usage direct du public,
- **DE PRONONCER** son déclasserment du domaine public, conformément à l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

## **8. ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES MAIRES POUR LE CIVISME**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que « l'Association des Maires pour le Civisme » (AMC) a pour objet de fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire.

Afin de contribuer à la réalisation de cet objet et sans prétendre à l'exhaustivité, l'association pourra de façon habituelle et selon les modalités qu'elle souhaite, fournir les services suivants :

- ✚ Accompagnement et conseil de ses membres dans la mise en œuvre d'actions concrètes : organisation d'interventions, de journées d'études, de réunions, ...
- ✚ Réalisation et mise à disposition de supports de toutes formes et notamment : passeport du civisme, plaquette de communication, ...

Afin de contribuer à défendre les valeurs du civisme en France, il convient de faire adhérer notre collectivité à « l'Association des Maires pour le Civisme ».

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des villes souhaitant prendre part au défi du civisme en France, sont les suivants :

- 1) promouvoir le civisme en France,
- 2) contribuer à la mise en œuvre d'actions civiques à destination des jeunes sur tout le territoire français,



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

- 3) mettre à disposition des communes différents outils et les accompagner dans leur mise en œuvre,
- 4) constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation d'activités civiques, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur le sujet,
- 5) assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat.

Le montant de l'adhésion annuelle varie en fonction de nombre d'habitants de la commune (population INSEE) :

- + -entre 1 001 et 5 000 habitants : 200 euros,
- + -entre 5 001 et 15 000 habitants : 300 euros,
- + -entre 15 001 et 30 000 habitants : 500 euros,
- + -entre de 30 001 habitants et 50 000 : 1 000 euros,
- + -entre 50 001 et 100 000 habitants : 1 500 euros,
- + -entre 100 001 et 200 000 habitants : 2 000 euros,
- + -entre 200 001 et 400 000 habitants : 3 000 euros.

Le montant de l'adhésion s'élève donc à 200 € pour la commune de Bazoges en Paillers.

Par ailleurs, il convient de désigner les deux représentants de la collectivité auprès de « l'Association des Maires pour le Civisme ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ADHERER** à l'Association Nationale du Civisme (AMC),
- **DE VERSER** à l'AMC la cotisation de 200 euros au titre de l'année 2021,
- **DE DESIGNER** Jean-François YOU et Cynthia CHATAIGNER comme représentants de la collectivité,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire et/ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

## **9. DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT VENDEE TERRITOIRE 2021 POUR LA RENOVATION DES FOYERS**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un projet de rénovation du Foyer Communal et du Foyer des Jeunes a été lancé. Ce projet a pour but d'adapter les bâtiments aux besoins des usagers et permettre une rénovation énergétique des locaux.

Suite à la réception du courrier du Conseil Départemental du 6 Novembre 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention Contrat Vendée Territoire (dispositif transitoire) peut être allouée à la Commune pour la rénovation du Foyer Communal et du Foyer des Jeunes.

Pour cela il convient de monter un dossier de demande d'aide sur accord du Conseil Municipal.



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Il convient également d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
<b>ETUDES</b>		<b>SUBVENTION</b>	
ARCHITECTE - DGA	47 295,00 €	SyDEV	50 000,00 €
CT et CSPS - SOCOTEC	5 085,60 €	Conseil Régional - PLRIC	75 000,00 €
DIAGNOSTICS AGIR	1 255,00 €	DSIL Rénovation énergétique 2021	174 190,00 €
ETUDE DE SOL	1 500,00 €	Contrat Vendée Territoire	19 227,00 €
		Leader	63 000,00 €
		Fonds de concours	25 027,00 €
TOTAL ETUDES	55 135,60 €	TOTAL SUBVENTION	406 444,00 €
<b>TRAVAUX</b>		<b>FINANCEMENT</b>	
PROGRAMME DE TRAVAUX APS AVEC OPTION	525 500,00 €	Autofinancement	174 191,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>580 635,60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>580 635,60 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le projet de rénovation du Foyer Communal et du Foyer des Jeunes,
- **D'APPROUVER** le plan de financement détaillé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une demande de Subvention auprès du Conseil Départemental.

#### **10. DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 POUR L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS ET LA RENOVATION DU TERRAIN DE TENNIS**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un projet d'aménagement d'un terrain multisports et la rénovation du terrain de tennis a été lancé. Ce projet a pour but d'adapter les bâtiments aux besoins des usagers.

Suite à la réception de la Circulaire Préfectorale du 16 Novembre 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention DETR 2021 peut être allouée à la Commune pour l'aménagement d'un terrain multisports et la rénovation du terrain de tennis.

Pour cela il convient de monter un dossier de demande d'aide sur accord du Conseil Municipal.

Il convient également d'approuver le plan de financement ci-dessous :



DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
<b>TRAVAUX</b>		<b>FINANCEMENT</b>	
Terrain multisports	45 541,70 €	DETR	23 709,99 €
Rénovation terrain de tennis	33 491,60 €	Autofinancement	55 323,31 €
<b>TOTAL</b>	<b>79 033,30 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>79 033,30 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le projet d'aménagement d'un terrain multisports et la rénovation du terrain de tennis,
- **D'APPROUVER** le plan de financement détaillé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une demande de Subvention auprès de la Préfecture.

#### **11. APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAIN (CCCT) LOTISSEMENT LES MOTTAIS**

Monsieur le Maire rappelle le projet du Lotissement les Mottais. Il informe le Conseil Municipal de la rédaction du Cahier des Charges de Cession de terrain (CCCT) et indique que ce document doit être signé après accord de l'Assemblée.

Le CCCT est obligatoire et permet la prise en compte des questions environnementales pour la collectivité.

Monsieur le Maire présente le CCCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le CCCT du lotissement les Mottais,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

#### **12. Questions diverses**

- **Prochain Conseil Municipal le Mercredi 17 Mars à 19 heures 30.**



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

*L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 heures.*

Jean-François YOU	Jean-Michel PASQUIET	Muriel CADOR	<del>David BONNEAU</del>	Cynthia CHATAIGNER
Cyril BEDIN	Eric MORNE	<del>Carine VRIGNAUD</del>	Sébastien DURANDET	Hélène GUERY
Patricka GUILLOTEAU	Guillaume MARTINEAU	Sébastien PERROTIN	Charlène MINCHENEAU	Rachel BOUDAUD- GABORIEAU